



**ORDRE DU JOUR
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DE SELECTIRENTE DU MERCREDI 13 JUIN 2018**

Les actionnaires de la société susvisée sont convoqués en assemblée générale mixte, le mercredi 13 juin 2018 à 15 heures, au siège social, au 303 Square des Champs Elysées à EVRY- COURCOURONNES (91000), en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I – En Assemblée générale ordinaire :

1. Approbation des rapports et comptes annuels de l'exercice 2017.
2. Affectation de l'écart de réévaluation, du résultat et distribution.
3. Approbation des conventions réglementées nouvelles et poursuivies.
4. Approbation des éléments de la rémunération totale, et des avantages de toute nature versés ou attribués à raison de son mandat au Président du Conseil de surveillance.
5. Approbation des éléments de la rémunération totale, et des avantages de toute nature versés ou attribués à raison de son mandat au Président du Directoire.
6. Approbation des éléments de la rémunération totale, et des avantages de toute nature versés ou attribués à raison de son mandat au second Membre du Directoire.
7. Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération et avantages de toute nature attribuables à raison de leur mandat aux membres du Conseil de surveillance et à son Président.
8. Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération et avantages de toute nature attribuables à raison de leur mandat aux membres du Directoire et à son Président.
9. Renouvellement de la société SOFIDIANE en qualité de membre du Conseil de Surveillance.
10. Fin de mandat de Co-Commissaire aux Comptes titulaire de KPMG et de Co-commissaires aux comptes suppléant de SALUSTRO REYDEL.
11. Autorisation à donner au Directoire, à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.

II - En Assemblée générale extraordinaire :

12. Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières – avec maintien du droit préférentiel de souscription - donnant accès au capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance.
13. Délégation de compétence à donner au Directoire, après recueil de l'avis du Conseil de surveillance, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières – avec suppression du droit préférentiel de souscription et par offre au public – donnant accès au capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance.
14. Autorisation à donner au Directoire à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription.
15. Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres sommes dont la capitalisation serait admise.
16. Autorisation à donner au Directoire à l'effet de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions avec renonciation du droit préférentiel de souscription.
17. Autorisation à donner au Directoire à l'effet de procéder, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre.
18. Délégation de compétence à donner au Directoire aux fins de décider de l'émission de bons de souscriptions d'actions à attribuer à titre gratuit aux actionnaires de la société en période d'offre publique.
19. Autorisation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues.
20. Délégation de compétence à donner au Directoire, après accord du Conseil de surveillance, à l'effet de décider l'émission des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société – avec suppression du droit préférentiel de souscription – par placement privé visé au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier.
21. Délégation de compétence à donner au Directoire, après accord du Conseil de surveillance, à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10 % du capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, sans droit préférentiel de souscription.
22. Délégation de compétence à donner au Directoire, après accord du Conseil de surveillance, à l'effet de décider l'émission des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société – avec suppression du droit préférentiel de souscription – en cas d'offre publique initiée par la Société.
23. Plafond global des augmentations de capital.
24. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.